

Prix de la Créativité 2015 Foire Aux Questions

**Quelques conseils afin de vous aider à bien positionner votre candidature...
Avant toute chose avez-vous pris le soin de lire le règlement du concours ?
Il y est inscrit tout ce qu'il est bon savoir en vue de votre participation (mode de candidature, mode de sélection, gain...)**

QUEL EST L'INTERET DES INFORMATIONS LIEES A MON IDENTITE DANS LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE ?

Il est primordial de veiller à la mise à jour des informations présentes dans celui-ci, c'est grâce à ces informations que nous pourrons vous recontacter.

POURQUOI METTRE MON CV ?

Il permet au jury, de mieux vous connaître et de voir le lien entre votre parcours et votre création ou projet de création. Ce dernier n'a aucun caractère d'évaluation dans le mode de sélection.

COMMENT CHOISIR LA BONNE CATEGORIE DE PRIX ?

Comme explicité dans le règlement, vous avez la possibilité de vous positionner sur deux prix, mais vous ne pourrez être lauréat que de l'une d'entre elles. De plus sachez qu'en participant aux prix départementaux et selon votre lieu de résidence ou de siège social, vous êtes automatiquement inscrit sur les prix territoriaux (valable uniquement pour l'agglomération de Sénart). **Cependant vous ne pourrez pas être primé sur les prix départementaux et territoriaux.**

Le choix de la catégorie doit se faire par rapport aux critères exposés dans le règlement du concours pour chaque catégorie de prix.

La commission de sélection pourra vous transférer dans une autre catégorie de prix si besoin, afin de vous donner plus de chance de gagner.

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ELIGIBLE AU PRIX DEPARTEMENTAUX ET TERRITORIAUX ?

Les prix départementaux sont accessibles pour les structures de moins de trois dont le siège social est situé sur le département de la Seine et Marne, ainsi que les porteurs de projet dont la résidence principale remplit les mêmes conditions.

Concernant les prix territoriaux, tout candidat aux prix départementaux est automatiquement inscrit sur les prix territoriaux à condition que sa structure ou sa résidence principale (pour les porteurs de projet) soit présents sur l'une des communes suivantes :

Territoire de Sénart : Cesson, Combs la Ville, Lieusaint, Moissy Cramayel, Nandy, Réau, Saint Pierre du Perray, Savigny le temple, Tigery, Vert Saint Denis

EN QUOI CONSISTE LE DESCRIPTIF DE MON PROJET OU DE MON ENTREPRISE ?

Il convient de décrire de manière synthétique l'objet de votre projet de création ou de votre entreprise.

DOIS-JE PRECISER LA REALISATION D'UNE ETUDE DE MARCHÉ OU D'UNE ANALYSE DE LA CONCURRENCE ?

Si vous avez réalisé cette démarche, il est important de nous la faire parvenir avec les pièces complémentaires. En effet, cela permettra au jury d'apprécier les démarches effectuées.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE PRÉCISER LES AIDES DONT J'AI DÉJÀ PU BÉNÉFICIER ?

Cela permettra de comprendre au jury à quel stade d'évolution se trouve le porteur de projet ou le chef d'entreprise dans la maturation de son projet.

QU'ENTEND-ON PAR INNOVATION ?

L'objectif est que le candidat puisse démontrer en quoi son projet est différent de la concurrence, et si ce dernier fait appel à une méthodologie ou un processus de fabrication innovant.

SI J'AI DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES, COMMENT DOIT LES ENVOYER ?

Elles sont à nous faire parvenir à l'adresse suivante : creativite@mdef-senart.fr, en mentionnant l'identité du porteur ou chef d'entreprises ou encore le nom du projet ou de l'entreprise. Un format informatique est obligatoire.